

LE DIRECTEUR

- Vu** le code de l'éducation,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole d'Economie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE n° CA 2023-96 en date du 19 décembre 2023 relative à la création du C.S.A. de l'Ecole TSE,
Vu l'arrêté électoral relatif à l'organisation des opérations électorales du 17 septembre 2024 au comité social d'administration de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE en date du 17 mai 2024,
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections du 17 septembre 2024,
Vu la désignation par les organisations syndicales des membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

ARRETE

Article 1 : La composition du Comité Social d'Administration de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE est fixée comme suit :

- **Représentants de l'administration :**
 - Le Directeur ou le Directeur Général des Services en qualité de suppléant,
 - La Directrice des Ressources Humaines
- **Représentants du personnel :**

Représentants des Personnels :	
5 titulaires et 5 suppléants	
Titulaires	Suppléants
<p>Au titre du SGEN -CFDT : « Pour le dialogue social à TSE »</p> <p>Loïc BATTÉ Virginie GOMEZ-RONDEROS Pascal LAVERGNE Sarah CONIL-GUERRA</p> <p>Au titre de l'UNSA Education « Pour tous »</p> <p>Olivier PERRIN</p>	<p>Céline LEMESLE David ALARY Jennifer HARPUR Jean IBRAHIM</p> <p>Jean-Marie LOZACHMEUR</p>

Article 2 : La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social d'Administration de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE est fixée comme suit :

Représentants des Personnels : 5 titulaires et 5 suppléants	
Titulaires	Suppléants
Au titre du SGEN -CFDT : « Pour le dialogue social à TSE » Loïc BATTÉ Virginie GOMEZ Sarah CONIL-GUERRA Pascal LAVERGNE Au titre de l'UNSA Education « Pour tous » Jean-Marie LOZACHMEUR	 David ALARY Céline LEMESLE Jean-Paul IBRAHIM Jennifer HARPUR Olivier PERRIN

Article 3 : Exécution et publication

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée sur l'intranet de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE.

Fait à Toulouse, le 8 octobre 2024

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Christian GOLLIER

